
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 28 novembre 2018
9 h 30**

**Séance tenue le mercredi 28 novembre 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Richard Guay.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez, Mme Andrée Hénault, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT PORTANT SUR L'ALLÈGEMENT DES CHARGES FISCALES POUR LES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS ET NON RÉSIDENTIELS DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. LIONEL PEREZ ET DU CONSEILLER ALAN DE SOUSA AUX ARTICLES 80.01 (30.01) ET 30.01

M. Benoit Dorais, M. Luc Ferrandez, Mme Andrée Hénault, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron et Mme Lise Zarac.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT PORTANT SUR L'ALLÈGEMENT DES CHARGES FISCALES POUR LES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS ET NON RÉSIDENTIELS DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. LIONEL PEREZ ET DU CONSEILLER ALAN DE SOUSA AUX ARTICLES 80.01 (30.01) ET 30.01

M. Richard Guay.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT AFIN DE PRÉVOIR UN BUDGET DE DÉPENSES POUR LA CRÉATION DU BUREAU DE PROJET DU TRAMWAY DE L'EST DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. LIONEL PEREZ ET DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE DÉCARIE AUX ARTICLES 80.01 (30.01) ET 30.01

M. Benoit Dorais, M. Luc Ferrandez, Mme Andrée Hénault, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron et Mme Lise Zarac.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT AFIN DE PRÉVOIR UN BUDGET DE DÉPENSES POUR LA CRÉATION DU BUREAU DE PROJET DU TRAMWAY DE L'EST DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. LIONEL PEREZ ET DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE DÉCARIE AUX ARTICLES 80.01 (30.01) ET 30.01

M. Richard Guay.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
 M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
 Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
 Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite les membres à observer un moment de recueillement. La présidente du conseil souhaite que nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

La présidente du conseil remercie les membres de leur attention et indique qu'elle compte sur la collaboration de toutes et tous afin que les débats se déroulent sereinement. Elle déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Explications souhaitées sur les sommes reçues du gouvernement du Québec pour des investissements dans le développement économique en vertu de l'Entente « Réflexe Montréal » vs les sommes allouées dans le budget / Identifier les projets pour lesquels la Ville a l'intention d'investir afin de créer de la richesse à Montréal
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Justifier l'embauche de 49 nouveaux cadres en un an vs l'embauche de 27 cols bleus et des coupures de 8 personnes chez les pompiers
M. Marvin Rotrand	M. Benoit Dorais	État de situation dans le dossier du salaire minimum à 15 \$/heure / Délais prévus pour finaliser ce dossier et si cette entente sera rétroactive
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Justifier l'application de la nouvelle taxe dédiée ARTM / Confirmation à l'effet que les revenus générés par cette taxe iront directement dans le fonds consolidé de la Ville pour payer les dépenses engendrées par ce budget
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) (M. François W. Croteau)	Projet de la rue Sainte-Catherine – être à l'écoute des commerçants afin de trouver des solutions pour offrir des espaces de stationnements aux clients / Le besoin en espaces de stationnement est primordial pour les commerçants

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Devancer l'ouverture des haltes de chaleur en période de froids hâtifs / Plus de flexibilité de l'Administration souhaitée

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy. La leader de l'opposition officielle fait un rappel amical en indiquant que le mot paternalisme, utilisé par la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, lors de son intervention fait partie de la liste des mots antiparlementaires. La présidente du conseil confirme que ce mot est antiparlementaire et suggère à la mairesse de le retirer. Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour signaler que la mairesse a utilisé ce mot à l'inverse pour ne pas en faire preuve à l'égard des propos tenus par le conseiller Langevin.

À 10 h 04,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de noms inscrits au tableau, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Programme pour la construction de 5 usines de traitement des matières résiduelles – plan de match de l'Administration quant à l'absorption du 20 % de coûts supplémentaires à la charge des Montréalais / Subvention de l'ordre de 135 M\$ des gouvernements provincial et fédéral à risque

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Alan DeSousa. Avant de procéder à son intervention, le conseiller DeSousa souhaite apporter des clarifications sur des propos tenus à l'extérieur de la salle du conseil et qui auraient été perçus comme sexistes, par la conseillère Sue Montgomery. Le conseiller DeSousa indique que ses propos portaient sur le budget et ne visaient personne. Il présente ses excuses.

Le leader de majorité prend la parole pour indiquer à la présidente du conseil que le nom du conseiller DeSousa n'était pas inscrit au tableau lors de la proposition de prolongation de la période de questions des élus. La présidente du conseil vérifie auprès du greffier et ce dernier confirme que le nom du conseiller DeSousa était inscrit au tableau. La présidente du conseil cède de nouveau la parole au conseiller DeSousa.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	M. Benoit Dorais	Gestion de la dette et hausse de l'endettement de la Ville – comment l'Administration va reprendre le contrôle de la dette / Justifier cette hausse de l'endettement
M. Dominic Perri	M. Benoit Dorais	Commentaires de l'Administration sur l'augmentation du niveau de taxation / Reconnaître que l'augmentation du compte de taxes pour les immeubles 6 logements et plus, particulièrement dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, n'est pas acceptable

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Abdelhaq Sari	M. Benoit Dorais	Révision des critères de répartition des cadets et des policiers pour la surveillance des chantiers et impacts sur le budget / Combien d'heures de surveillance de chantiers en moins a occasionné la révision des critères de répartition des cadets

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 27.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, remercie les membres pour leur collaboration et cède la parole au leader de la majorité pour la poursuite de l'ordre du jour.

CM18 1397

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 novembre 2018, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM18 1398

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 novembre 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 novembre 2018, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 novembre 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM18 1399

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Le conseiller Richard Deschamps dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes comprenant les rapports minoritaires de l'opposition officielle et de l'Association des municipalités de banlieue, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01), 80.01 (30.02), 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Les membres du conseil interviennent sur les articles 80.01 (30.01) et 30.01.

Article 80.01 (30.01)

Adoption du budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

de présenter un amendement à l'article 80.01 (30.01) présentement à l'étude, accompagné d'un certificat du Trésorier à l'effet d'alléger les charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels qui se lit comme suit :

« D'amender le budget de fonctionnement 2019 afin de réduire les charges fiscales de 1,37 % pour les immeubles résidentiels et de 1,24 % pour les immeubles non résidentiels provenant de l'effet des décisions du conseil municipal d'un montant de 48,5 M\$;

de prendre cette somme, soit 48,5 M\$, à même le budget 2019 des dépenses des services centraux qui s'élève à 2 677,4 M\$, soit en imposant une contrainte budgétaire de 1,811 % à l'ensemble des services centraux ».

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez et du conseiller DeSousa.

À 11 h 34, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le vice-président du conseil indique au conseiller DeSousa que le mot « caché » est antiparlementaire. Ce dernier le retire.

Le vice-président du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il utilise son droit de réplique.

À 11 h 52, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez et du conseiller DeSousa.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (20)

Votent contre: Mesdames et messieurs Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe et Deschamps (34)

Ouverture des portes: La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote elle aurait voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 20
Contre : 35

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et du conseiller DeSousa rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.01).

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Suzanne Décarie

de présenter un amendement à l'article 80.01 (30.01) présentement à l'étude, accompagné d'un certificat du Trésorier pour la création du Bureau de projet du tramway de l'Est qui se lit comme suit :

« D'amender le budget de fonctionnement 2019 afin de prévoir un montant de 1 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité pour la création du Bureau de projet du tramway de l'Est;

de prendre cette somme au Service de l'urbanisme et de la mobilité, soit 1 M\$, en éliminant spécifiquement les dépenses associées à la création du Bureau de la ligne rose ».

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez et de la conseillère Décarie.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez et de la conseillère Décarie.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Rapanà et Rotrand (18)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pausé, Barbe, Deschamps et Fumagalli (36)

Ouverture des portes: La conseillère Giannou entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote elle aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat: En faveur : 19
Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et de conseillère Décarie rejeté à la majorité des voix.

Article 30.01

Adoption du budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018 par sa résolution CE18 1826;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

de présenter un amendement à l'article 30.01 présentement à l'étude, accompagné d'un certificat du Trésorier à l'effet d'alléger les charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels qui se lit comme suit :

« D'amender le budget de fonctionnement 2019 afin de réduire les charges fiscales de 1,37 % pour les immeubles résidentiels et de 1,24 % pour les immeubles non résidentiels provenant de l'effet des décisions du conseil municipal d'un montant de 48,5 M\$;

de prendre cette somme, soit 48,5 M\$, à même le budget 2019 des dépenses des services centraux qui s'élève à 2 677,4 M\$, soit en imposant une contrainte budgétaire de 1,811 % à l'ensemble des services centraux ».

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez et du conseiller DeSousa.

À 11 h 34, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le vice-président du conseil indique au conseiller DeSousa que le mot « caché » est antiparlementaire. Ce dernier le retire.

Le vice-président du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il utilise son droit de réplique.

À 11 h 52, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez et du conseiller DeSousa.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (20)

Votent contre: Mesdames et messieurs Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe et Deschamps (34)

Ouverture des portes: La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote elle aurait voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 20
Contre : 35

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et du conseiller DeSousa rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 30.01.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Suzanne Décarie

de présenter un amendement à l'article 30.01 présentement à l'étude, accompagné d'un certificat du Trésorier pour la création du Bureau de projet du tramway de l'Est qui se lit comme suit :

« D'amender le budget de fonctionnement 2019 afin de prévoir un montant de 1 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité pour la création du Bureau de projet du tramway de l'Est;

de prendre cette somme au Service de l'urbanisme et de la mobilité, soit 1 M\$, en éliminant spécifiquement les dépenses associées à la création du Bureau de la ligne rose ».

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez et de la conseillère Décarie.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez et de la conseillère Décarie.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Rapanà et Rotrand (18)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pausé, Barbe, Deschamps et Fumagalli (36)

Ouverture des portes: La conseillère Giannou entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote elle aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat: En faveur : 19
Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et de conseillère Décarie rejeté à la majorité des voix.

À 12 h 31, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 28 novembre 2018
9 h 30**

**Séance tenue le mercredi 28 novembre 2018, 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Richard Guay.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez, Mme Andrée Hénault, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT PORTANT SUR L'AUGMENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS AU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE – ARTÉRIEL DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. LIONEL PEREZ ET DE LA CONSEILLÈRE PATRICIA R. LATTANZIO AUX ARTICLES 80.01 (30.02) ET 30.02

M. Luc Ferrandez, Mme Andrée Hénault, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron et Mme Lise Zarac.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT PORTANT SUR L'AUGMENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS AU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE – ARTÉRIEL DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. LIONEL PEREZ ET DE LA CONSEILLÈRE PATRICIA R. LATTANZIO AUX ARTICLES 80.01 (30.02) ET 30.02

M. Richard Guay.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT PORTANT SUR L'AUGMENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS AU PROGRAMME DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DE LA CONSEILLÈRE PATRICIA R. LATTANZIO ET DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. LIONEL PEREZ AUX ARTICLES 80.01 (30.02) ET 30.02

M. Luc Ferrandez, Mme Andrée Hénault, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron et Mme Lise Zarac.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT PORTANT SUR L'AGUMENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS AU PROGRAMME DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DE LA CONSEILLÈRE PATRICIA R. LATTANZIO ET DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. LIONEL PEREZ AUX ARTICLES 80.01 (30.02) ET 30.02

M. Richard Guay.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'EFFET DE RETOURNER LES ARTICLES 80.01 (30.01) ET 30.01 AU COMITÉ EXÉCUTIF POUR PLUS AMPLE ÉTUDE

M. Luc Ferrandez, Mme Andrée Hénault, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron et Mme Lise Zarac.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'EFFET DE RETOURNER LES ARTICLES 80.01 (30.01) ET 30.01 AU COMITÉ EXÉCUTIF POUR PLUS AMPLE ÉTUDE

M. Richard Guay.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'EFFET DE RETOURNER LES ARTICLES 80.01 (30.02) ET 30.02 AU COMITÉ EXÉCUTIF POUR PLUS AMPLE ÉTUDE

M. Luc Ferrandez, Mme Andrée Hénault, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron et Mme Lise Zarac.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'EFFET DE RETOURNER LES ARTICLES 80.01 (30.02) ET 30.02 AU COMITÉ EXÉCUTIF POUR PLUS AMPLE ÉTUDE

M. Richard Guay.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LES ARTICLES 80.01 (30.01) ET 30.01

M. Luc Ferrandez, Mme Andrée Hénault, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron et Mme Lise Zarac.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LES ARTICLES 80.01 (30.01) ET 30.01

M. Richard Guay.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LES ARTICLES 80.01 (30.02) ET 30.02

M. Luc Ferrandez, Mme Andrée Hénault, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron et Mme Lise Zarac.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LES ARTICLES 80.01 (30.02) ET 30.02

M. Richard Guay.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

À 14 h 01, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (30.01), 80.01 (30.02), 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

CM18 1400 (suite)

Adoption du budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.01).

À 15 h 06, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.01).

À 15 h 38, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.01).

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément au 1^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique qu'il n'y a pas d'accord de l'Administration pour le retour de ce dossier au comité exécutif.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote enregistré sur la proposition à l'effet de retourner le présent dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Fumagalli et Rotrand (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pautzé, Barbe, Deschamps et Rapanà (37)

Résultat: En faveur : 19
Contre : 37

La présidente du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif du chef et de la leader de l'opposition officielle rejetée à la majorité des voix.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Benoit Dorais afin qu'il utilise son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pautzé, Barbe, Deschamps et Rapanà (37)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Fumagalli et Rotrand (19)

Résultat: En faveur : 37
Contre : 19

La présidente du conseil déclare l'article 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1183843021
80.01 (30.01)

CM18 1401

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia R. Lattanzio

de présenter un amendement à l'article 80.01 (30.02) présentement à l'étude, accompagné d'un certificat du Trésorier afin d'augmenter les dépenses d'investissements au programme de réfection routière – Artériel qui se lit comme suit :

« D'amender le programme triennal d'immobilisations 2019-2021 afin d'augmenter les montants d'investissements au programme de réfection routière - Artériel (# 55845) de 105 M\$, soit 45 M\$ en 2019, 30 M\$ en 2020 et 30 M\$ en 2021;

de récupérer cette somme, soit 105 M\$, au programme d'aménagement des rues - Artériel (# 59070), soit 45 M\$ en 2019, 30 M\$ en 2020 et 30 M\$ en 2021 ».

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez et de la conseillère Lattanzio.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour indiquer que l'intervention de la conseillère Lattanzio devrait porter uniquement sur l'amendement.

La présidente du conseil suggère à la conseillère Lattanzio d'intervenir lorsque que le conseil aura terminé l'étude de l'amendement et que les débats porteront sur la proposition principale. La conseillère Lattanzio accepte la suggestion de la présidente.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Sylvain Ouellet.

Le débat se poursuit sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez et de la conseillère Lattanzio.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez et de la conseillère Lattanzio.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Fumagalli et Rotrand (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Rapanà (37)

Résultat: En faveur : 19
Contre : 37

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et de la conseillère Lattanzio rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.02).

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Benoit Dorais.

Le conseiller Benoit Dorais croit que ses privilèges ont été atteints à titre de responsable des finances lorsque la responsable de la culture de l'opposition officielle, la conseillère Chantal Rossi, a mentionné lors de son intervention, qu'il y eu des coupures dans le budget alloué à la culture alors que le budget a été augmenté, selon ce dernier.

La présidente du conseil ne reconnaît pas la question de privilège du conseiller Dorais car il n'y a pas eu atteinte à ses privilèges et cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.02).

La présidente du conseil indique au conseiller Alan DeSousa que le mot « camouflé » est antiparlementaire. Ce dernier le retire.

À 15 h 06, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.02).

À 15 h 38, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

À la suite de l'intervention de la conseillère Fumagalli, la présidente du conseil prend la parole et rappelle aux membres que la Commission de la présidence du conseil a déposé, à leur intention, un document sur le langage antiparlementaire et que dans ce document il est mentionné que toute insinuation qui sous-entend la mauvaise foi ou la volonté de nuire, la cachette, les cachotteries et tout synonyme ne sont pas permis dans la salle du conseil. La présidente du conseil invite la conseillère Fumagalli à faire preuve de prudence dans ses propos. La conseillère présente ses excuses.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.02).

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, dépose un amendement et après entente avec le leader de la majorité et l'ensemble des membres du conseil présents, indique qu'il n'y aura pas de prise de parole sur cet amendement et que le vote tenu sur l'amendement précédent sera reporté sur celui-ci.

Il est proposé par Mme Patricia R. Lattanzio

appuyé par M. Lionel Perez

de présenter un amendement à l'article 80.01 (30.02) présentement à l'étude, accompagné d'un certificat du Trésorier afin d'augmenter les dépenses d'investissements au programme de réfection du réseau routier local qui se lit comme suit :

« D'amender le programme triennal d'immobilisations 2019-2021 afin d'augmenter les montants d'investissements au programme de réfection du réseau routier local (# 55855) de 45 M\$, soit 5 M\$ en 2019, 20 M\$ en 2020 et 20 M\$ en 2021;

de récupérer cette somme, soit 45 M\$, au programme d'aménagement des rues - Local (# 55863), soit 5 M\$ en 2019, 20 M\$ en 2020 et 20 M\$ en 2021 ».

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement de la conseillère Lattanzio et du chef de l'opposition officielle, M. Perez.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Fumagalli et Rotrand (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Rapanà (37)

Résultat: En faveur : 19
Contre : 37

La présidente du conseil déclare l'amendement de la conseillère Lattanzio et du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.02).

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément au 1^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique qu'il n'y a pas d'accord de l'Administration pour le retour ce dossier au comité exécutif.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote enregistré sur la proposition à l'effet de retourner le présent dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Fumagalli et Rotrand (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Rapanà (37)

Résultat: En faveur : 19
Contre : 37

La présidente du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif du chef et de la leader de l'opposition officielle rejetée à la majorité des voix.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Benoit Dorais afin qu'il utilise son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.02).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Rapanà (37)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Fumagalli et Rotrand (19)

Résultat: En faveur : 37
Contre : 19

La présidente du conseil déclare l'article 80.01 (30.02) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1183843017
80.01 (30.02)

CM18 1402 (suite)

Adoption du budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

Le débat se poursuit sur l'article 30.01.

À 15 h 06, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit sur l'article 30.01.

À 15 h 38, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit sur l'article 30.01.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément au 1^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique qu'il n'y a pas d'accord de l'Administration pour le retour de ce dossier au comité exécutif.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote enregistré sur la proposition à l'effet de retourner le présent dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Fumagalli et Rotrand (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Rapanà (37)

Résultat: En faveur : 19
Contre : 37

La présidente du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif du chef et de la leader de l'opposition officielle rejetée à la majorité des voix.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Benoit Dorais afin qu'il utilise son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Rapanà (37)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Fumagalli et Rotrand (19)

Résultat: En faveur : 37
Contre : 19

La présidente du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1183843020

CM18 1403

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018 par sa résolution CE18 1828;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia R. Lattanzio

de présenter un amendement à l'article 30.02 présentement à l'étude, accompagné d'un certificat du Trésorier afin d'augmenter les dépenses d'investissements au programme de réfection routière – Artériel qui se lit comme suit :

« D'amender le programme triennal d'immobilisations 2019-2021 afin d'augmenter les montants d'investissements au programme de réfection routière - Artériel (# 55845) de 105 M\$, soit 45 M\$ en 2019, 30 M\$ en 2020 et 30 M\$ en 2021;

de récupérer cette somme, soit 105 M\$, au programme d'aménagement des rues - Artériel (# 59070), soit 45 M\$ en 2019, 30 M\$ en 2020 et 30 M\$ en 2021 ».

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez et de la conseillère Lattanzio.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour indiquer que l'intervention de la conseillère Lattanzio devrait porter uniquement sur l'amendement.

La présidente du conseil suggère à la conseillère Lattanzio d'intervenir lorsque que le conseil aura terminé l'étude de l'amendement et que les débats porteront sur la proposition principale. La conseillère Lattanzio accepte la suggestion de la présidente.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Sylvain Ouellet.

Le débat se poursuit sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez et de la conseillère Lattanzio.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez et de la conseillère Lattanzio.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Fumagalli et Rotrand (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pausé, Barbe, Deschamps et Rapanà (37)

Résultat: En faveur : 19
Contre : 37

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et de la conseillère Lattanzio rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 30.02.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Benoit Dorais.

Le conseiller Benoit Dorais croit que ses privilèges ont été atteints à titre de responsable des finances lorsque la responsable de la culture de l'opposition officielle, la conseillère Chantal Rossi, a mentionné lors de son intervention, qu'il y eu des coupures dans le budget alloué à la culture alors que le budget a été augmenté, selon ce dernier.

La présidente du conseil ne reconnaît pas la question de privilège du conseiller Dorais car il n'y a pas eu atteinte à ses privilèges et cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le débat se poursuit sur l'article 30.02.

La présidente du conseil indique au conseiller Alan DeSousa que le mot « camouflé » est antiparlementaire. Ce dernier le retire.

À 15 h 06, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit sur l'article 30.02.

À 15 h 38, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

À la suite de l'intervention de la conseillère Fumagalli, la présidente du conseil prend la parole et rappelle aux membres que la Commission de la présidence du conseil a déposé, à leur intention, un document sur le langage antiparlementaire et que dans ce document il est mentionné que toute insinuation qui sous-entend la mauvaise foi ou la volonté de nuire, la cachette, les cachotteries et tout synonyme ne sont pas permis dans la salle du conseil. La présidente du conseil invite la conseillère Fumagalli à faire preuve de prudence dans ses propos. La conseillère présente ses excuses.

Le débat se poursuit sur l'article 30.02.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, dépose un amendement et après entente avec le leader de la majorité et l'ensemble des membres du conseil présents, indique qu'il n'y aura pas de prise de parole sur cet amendement et que le vote tenu sur l'amendement précédent sera reporté sur celui-ci.

Il est proposé par Mme Patricia R. Lattanzio

appuyé par M. Lionel Perez

de présenter un amendement à l'article 30.02 présentement à l'étude, accompagné d'un certificat du Trésorier afin d'augmenter les dépenses d'investissements au programme de réfection du réseau routier local qui se lit comme suit :

« D'amender le programme triennal d'immobilisations 2019-2021 afin d'augmenter les montants d'investissements au programme de réfection du réseau routier local (# 55855) de 45 M\$, soit 5 M\$ en 2019, 20 M\$ en 2020 et 20 M\$ en 2021;

de récupérer cette somme, soit 45 M\$, au programme d'aménagement des rues - Local (# 55863), soit 5 M\$ en 2019, 20 M\$ en 2020 et 20 M\$ en 2021 ».

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement de la conseillère Lattanzio et du chef de l'opposition officielle, M. Perez.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Fumagalli et Rotrand (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Rapanà (37)

Résultat: En faveur : 19
Contre : 37

La présidente du conseil déclare l'amendement de la conseillère Lattanzio et du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 30.02.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément au 1^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique qu'il n'y a pas d'accord de l'Administration pour le retour ce dossier au comité exécutif.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote enregistré sur la proposition à l'effet de retourner le présent dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Fumagalli et Rotrand (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Rapanà (37)

Résultat: En faveur : 19
Contre : 37

La présidente du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif du chef et de la leader de l'opposition officielle rejetée à la majorité des voix.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Benoit Dorais afin qu'il utilise son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Rapanà (37)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Fumagalli et Rotrand (19)

Résultat: En faveur : 37
Contre : 19

La présidente du conseil déclare l'article 30.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.02 1183843016

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.03) à 80.01 (30.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1404

Adoption du budget de 2019 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget de 2019 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1183843019
80.01 (30.03)

CM18 1405

Approbation du programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1183843018
80.01 (30.04)

CM18 1406

Approbation du budget 2019 du Bureau du taxi de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2019 du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1182904003
80.01 (30.05)

CM18 1407

Approbation du budget 2019 du Conseil des Arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :
d'approuver le budget 2019 du Conseil des Arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1182904004
80.01 (30.06)

CM18 1408

Approbation du budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :
d'approuver le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1182904005
80.01 (30.07)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.08) à 80.01 (30.11) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1409

Approbation du budget 2019 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2019 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

1182904006
80.01 (30.08)

CM18 1410

Approbation du budget 2019 de la Société du parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2019 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

1182904007
80.01 (30.09)

CM18 1411

Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2019 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les contributions financières suivantes, telles qu'indiquées :

- 1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2019 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Agence régionale de transport métropolitain	599 200 000 \$
Conseil des arts	18 450 000 \$
Société du parc Jean-Drapeau	14 128 400 \$
Bureau du taxi de Montréal	4 805 000 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	585 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 633 000 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1183843023
80.01 (30.10)

CM18 1412

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2019 et du PTI 2019-2020-2021 pour l'exercice financier 2019 (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2019 et du PTI 2019-2020-2021 pour l'exercice financier 2019 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

1182904011
80.01 (30.11)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.03 à 30.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1413**Approbation du budget 2019 de la Corporation Anjou 80**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018 par sa résolution CE18 1844;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le budget 2019 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1182904008

CM18 1414**Approbation du budget 2019 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018 par sa résolution CE18 1845;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le budget 2019 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1182904009

CM18 1415**Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2019 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018 par sa résolution CE18 1835;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver les contributions financières suivantes, telles qu'indiquées :

- 1- de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2019 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Communauté métropolitaine de Montréal	28 309 400 \$
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	8 380 600 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1183843022

CM18 1416

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2019 et du PTI 2019-2020-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018 par sa résolution CE18 1846;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2019 et du PTI 2019-2020-2021 pour l'exercice financier 2019 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1182904010

À 16 h 58, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE